Égalité femmes et hommes: approche intégrée dans le cadre des travaux des commissions

2005/2149(INI) - 18/01/2007 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de Mme Anna **ZÁBORSKÁ** (PPE-DE, SK), le Parlement se rallie globalement à la position de sa commission femmes et s'engage à adopter et à appliquer en son sein, une stratégie (assortie d'objectifs concrets) pour une approche intégrée de l'égalité hommes/femmes que ce soit dans le traitement des politiques communautaires ou dans les travaux de ses commissions parlementaires. Cette approche intégrée impliquerait concrètement que :

- l'égalité de traitement des hommes et des femmes et la prise en compte de l'objectif d'égalité soient au cœur de toute action ;
- la définition des politiques, la recherche, la défense/dialogue, la législation, l'allocation de ressources ou la réalisation et le suivi des programmes, soient toujours en phase avec l'objectif d' égalité.

Ce faisant, le Parlement se rallie à la plupart des recommandations de sa commission au fond (se reporter au résumé du 20/12/2006) à l'exception des points suivants :

- la Plénière rejette par 240 voix contre, 177 voix pour et 3 abstentions, le principe selon lequel les partis politiques de toute l'Europe devrait prévoir l'introduction d'un régime de quotas obligatoires de femmes dans leurs listes pour tout organe collectif;

- la Plénière a renoncé à demander à son Bureau de souligner, dans ses contacts avec les parlements nationaux, le modèle positif que constitue le groupe de haut niveau sur l'égalité des genres au niveau européen et à exiger qu'une formation à l'égalité entre hommes et femmes soit dispensée à tous les députés du Parlement avant la prochaine législature.